Nations Unies S/2020/1139



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 novembre 2020
Français
Original : anglais

Note de la Présidente du Conseil de sécurité

À sa 7488e séance, tenue le 20 juillet 2015 au titre de l'examen de la question intitulée « Non-prolifération », le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2231 (2015).

Au paragraphe 4 de cette résolution, le Conseil de sécurité a prié le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique de le tenir régulièrement informé du respect, par la République islamique d'Iran, des engagements qu'elle avait pris en vertu du Plan d'action global commun et de lui faire à tout moment rapport sur n'importe quel problème ayant une incidence directe sur le respect de ces engagements.

La Présidente distribue donc ci-joint le rapport du Directeur général en date du 17 novembre 2020 (voir annexe).

20-15889 (F) 271120 021220



Annexe

Lettre datée du 17 novembre 2020, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Directeur général de l’Agence internationale de l’énergie atomique

J’ai l’honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport remis au Conseil des gouverneurs de l’Agence internationale de l’énergie atomique (voir pièce jointe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de sa pièce jointe à l’attention de tous les membres du Conseil de sécurité.

Le Directeur général
(*Signé*) Rafael Mariano **Grossi**

Pièce jointe

[Original : arabe, chinois, anglais, français, russe et espagnol]

Vérification et contrôle en République islamique d'Iran à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU*

Rapport du Directeur général

1. Le présent rapport du Directeur général adressé au Conseil des gouverneurs et, parallèlement, au Conseil de sécurité de l'ONU (Conseil de sécurité) porte sur la mise en œuvre par la République islamique d'Iran (Iran) des engagements en matière nucléaire pris dans le cadre du Plan d'action global commun (PAGC) en ce qui concerne ses activités relatives à l'enrichissement. On y trouvera des informations actualisées sur les faits survenus depuis le précédent rapport du Directeur général[1].

Activités relatives à l'enrichissement

2. Le 14 novembre 2020, l'Agence a vérifié que l'Iran avait commencé à introduire de l'UF_6 dans la cascade de 174 centrifugeuses IR-2m récemment installée à l'installation d'enrichissement de combustible (IEC) de Natanz[2]. Par conséquent, l'Iran utilise 5 060 centrifugeuses IR-1 installées en 30 cascades et 174 centrifugeuses IR-2m installées en une cascade pour enrichir de l'UF_6 à l'IEC[3,4].

---

* Le présent rapport a été communiqué au Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique sous la cote GOV/INF/2020/16.

[1] Document GOV/2020/51.

[2] Document GOV/2020/51, par. 13.

[3] Document GOV/2020/51, par. 14.

[4] PAGC, Annexe I – Mesures relatives au nucléaire, par. 27 et 29.1.